

DÉFIS TECHNOLOGIQUES

TECHNO-INFORMATIQUE

Blended learning : un mode de formation qui séduit les petites sociétés

Mêler différents types de formation permet d'accroître l'efficacité de l'enseignement. Grâce à la démocratisation des outils numériques, des modules sont aujourd'hui disponibles pour les PME.

Blended learning : sous ce terme un peu abscons se cache en fait un mode de formation « qui permet de mixer différentes modalités pédagogiques afin d'atteindre un objectif d'apprentissage efficace pour les adultes », explique Julien Ricard, directeur pédagogique de Learning CRM. La forme la plus courante du blended learning associe une ou plusieurs journées de présentiel (cours dans une salle avec un formateur) et des programmes d'e-learning (accessibles sur un ordinateur, par exemple), les deux modules venant se compléter. « L'e-learning permet d'apprendre à son rythme mais aussi d'amener une meilleure homogénéité dans les groupes quand les personnes se retrouvent en présentiel. Cependant, il y a différents

moyens de mixer les formations. Cela peut être aussi un cours collectif complété par une séance de coaching ou un séminaire », précise Olivier Ferhat, directeur du pôle formation à distance du groupe [Demos](#)

Accessible sur tous les terminaux

Pour quelle cible ? Les grandes organisations d'abord qui vont avoir recours à des formations sur mesure, souvent sur plusieurs mois, mais aussi de plus en plus souvent des PME : « Les petites entreprises vont s'en servir pour faire découvrir un environnement à leurs salariés ou dans le cadre d'une étude de cas, avec des vidéos et des parcours en ligne. Et le présentiel sera utilisé pour mettre en place des gestes techniques comme le pliage d'une chemise dans

un rayonnage pour un vendeur ou des apprentissages dans un atelier de mécanique », note Julien Ricard.

Très onéreux dans le cas du sur-mesure (jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'euros), le blended learning est devenu accessible aux petites entreprises grâce à la démocratisation des outils numériques : « On peut aller chercher aujourd'hui sur Internet des ressources gratuites de formation comme les Mooc (*NDLR : cours en ligne dispensés par des universités, des organismes de formation...*). Il existe également des formations standards qui coûtent quelques centaines d'euros par licence. Et les cours sont accessibles sur tous les supports, PC, tablettes, smartphones », souligne Julien Ricard.

Pour les collaborateurs, l'énorme avantage est de pouvoir suivre les formations sur leurs terminaux personnels et à leur rythme. Quant à l'entreprise, elle évite de devoir investir dans du matériel technologique ou de mobiliser des postes habituellement utilisés à la production

(dans les ateliers, par exemple). De plus, les solutions étant désormais disponibles en cloud computing, il suffit d'une simple connexion à Internet pour y accéder. Néanmoins, il faudra inclure dans le montant total la formation en présentiel qui peut se dérouler soit sur site, soit dans les locaux du formateur. A moins de choisir un autre modèle comme celui proposé par la société Démos avec un catalogue de 1 500 formations

standards composées de modules d'e-learning et de cession de coaching par téléphone. « Il faut compter 250 à 1 000 € par cursus pour deux à cinq heures de formation », indique Olivier Ferhat. Des modules qui peuvent être mis en place rapidement, en fonction de la variation des effectifs de l'entreprise comme de l'arrivée d'un nouvel employé.

■ FLORENCE PUYBAREAU

En pratique

Le principe du blended learning est d'alterner les séquences d'autoformation et celles en présentiel. Les premières pouvant se composer de séquences vidéo, de quiz, de webinars (séminaires en ligne)... Pour que le dispositif fonctionne, il faut que le stagiaire dispose d'un équipement informatique et d'une connexion Internet de bonne qualité. Il faut

également qu'il puisse s'isoler durant les moments dédiés à la formation. Dans le cas où il a recours à son propre matériel pour la formation en ligne, cela doit faire l'objet d'un accord avec l'employeur. Les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) acceptent de financer le blended learning mais sont plus réticents pour le seul e-learning.